

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 JUIN 2018

Délibération n° D-2018-184

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/05/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/06/2018

**Marché d'achat de services de télécommunications fixe, mobile
et de transmission de données avec Internet - Lot 1
Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN.

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Marché d'achat de services de télécommunications
fixe, mobile et de transmission de données avec
Internet - Lot 1
Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé les marchés pour l'achat de services de télécommunications fixes, mobiles et de transmission de données avec Internet. La société ORANGE a été attributaire du lot n°1 concernant l'abonnement et les communications fixes accès principaux type T2 et groupement de T0, accès IP, réseau VPN et accès Internet principaux (hors ADSL).

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire.

La durée de ce marché est fixée à 2 ans à compter de la date de notification et est renouvelable une fois pour la même durée.

Dans le cadre d'une prestation nécessaire sur la desserte interne d'un bâtiment entre la tête opérateur et le répartiteur de ce bâtiment (besoin non prévu à l'origine du marché), il convient d'intégrer au bordereau des prix unitaires, un tarif forfaitaire pour la création de desserte interne standard E DATA de 299,00 € HT soit 358,80 € TTC.

Cette modification nécessite de conclure un avenant à ce marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 avec la société ORANGE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tous les documents y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE de NIORT
1, Place Martin Bastard
CS58755
79027 NIORT Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ORANGE S.A au capital de **10 595 541 532 euros**, 380 129 866 RCS Paris, Siret : 380129866 47320

Adresse : Site Pichey Pôle Marchés Publics 23 rue Thomas Edison 33731 Bordeaux Cedex 9

Cellule Marchés Publics

Tel 05.46.57.04.92 ou 05.56.53.18.91 - Fax 01.58.15.67.40 – mail aeso.aoreact@orange.com

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre : **Marché 17131B006**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS FIXES , MOBILES ET DE TRANSMISSION
DE DONNEES AVEC ACCES INTERNET**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **13/ 07/ 2017**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :mois ou jours.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **1 002 349,31 €**
- Montant TTC : **1 202 819,17 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

LOT 1 : Abonnements et communications fixes accès principaux type T2 et groupement de T0, accès IP ; Réseau VPN et accès internet principaux (hors ADSL)

Forfait création desserte interne standard E DATA

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

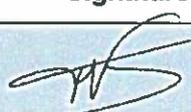
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **299,00 € HT**
- Montant TTC : **358,80 € TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **1 002 648,31 €**
- Montant TTC : **1 203 177,97 €**

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. VIALANEIX Franck Directeur des Ventes	Mérignac le 06/12/2017	 Orange S.A 23 rue Thomas Edison Site Mérignac Pichey 33731 BORDEAUX CEDEX 9

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)